

La Ville d'Antibes Juan-les-Pins recrute son :

Responsable d'unité exploitation (h/f)

Au sein de la Direction Santé Environnement Développement Urbain Service Propreté Urbaine

Cadre d'emplois des Techniciens et Ingénieurs territoriaux
Filière technique - Catégorie B+/A
Fonction Rifseep : Responsable d'unité

Date limite de dépôt des candidatures le 15 février 2023

Cité renommée pour son charme azuréen, Antibes Juan-Les-Pins conjugue harmonieusement développement urbain et qualité de la vie.

La Ville offre à son personnel municipal un environnement professionnel stable et motivant afin de favoriser l'implication qu'elle en attend dans ses nombreuses missions au service de ses habitants.

Missions :

Sous l'autorité du chef du service de la propreté urbaine, le responsable de l'unité exploitation est chargé d'organiser, de guider, de contrôler les opérations de nettoyage et vérifie la conformité de leur exécution. Est force de proposition et veille au respect des consignes de sécurité pour l'ensemble de l'unité.

Activités principales :

- Encadrer et coordonner les 11 responsables d'équipes de l'unité ;
- Mise en œuvre du plan qualité – réorganisation des tournées, de la planification des missions ;
- Sensibilisation de terrain, signalement des anomalies ;
- Participation à l'élaboration de marchés publics de l'unité ;
- Participation aux différentes réunions et à la définition des orientations stratégiques du service ;
- En lien avec le chef du service : piloter les dossiers confiés, le seconder sur l'ensemble des dossiers en cours et le remplacer en son absence.

Nous recherchons le profil suivant :

- Qualités managériales
- Sens de l'initiative
- Sens du travail en équipe
- Rigoureux, organisé et autonome
- Capacité d'écoute et bon sens relationnel avec les citoyens et partenaires

Particularités :

- Horaires variables
- Titulaire du Permis B
- Connaissance des règles HSCT – EPI

Rémunération possible :

- Traitement de base indiciaire – statut de la FPT (par référence au grade de recrutement <https://www.emploi-collectivites.fr/grille-indiciaire-territoriale>)
- Régime indemnitaire (prime mensuelle)
- NBI
- Prime de fin d'année
- Adhésion possible aux titres –restaurants
- Participation financière possible de la ville à la protection sociale en cas de mutuelle labellisée.

Pour de plus amples renseignements merci de contacter :
Monsieur Sébastien RAULT – Responsable Service Propreté Urbaine :
sebastien.rault@ville-antibes.fr
☎04.97.21.78.93

CV et lettre de motivation à transmettre à l'adresse suivante :
recrutement.candidatures@ville-antibes.fr